



**Principes de Mobilité académique étudiante en Catégorie Économique – Décret Paysage**

Section Tourisme Mobilité académique d'étudiant	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Durée de la mobilité académique	1 semestre ou 1 an – (29 ects, semestre 1, 31 ects semestre 2) - ou 60 ects	Quadrimestre 1 (32 ects) ou 1 an – 60 ects
Sélection des étudiants candidats	<p><b>Une seule mobilité académique est autorisée par cycle d'études.</b>  <b>La mobilité sera conditionnée par la validation de tous les crédits du programme annuel de l'étudiant de l'année académique qui précède sauf situation particulière dûment circonstanciée et appréciée par le Collège de direction.</b>            Les notes aux examens de janvier sont le critère de sélection en cas de surnombre pour une destination.  <b>Plusieurs partenaires du Département Economique procèdent à des rentrées académiques antérieures au 14/09 ; le Canada demandant un dossier long à monter (avec des frais à la clé), cette destination est inaccessible aux étudiants ayant enregistré un ou plusieurs échecs en janvier.</b></p>	
Réunion briefing administratif et pédagogique et attribution des destinations	<p><b>Première quinzaine de mars</b> : Dominique Pairoux (en charge de la gestion administrative et financière des programmes de mobilité) et Anne-Marie Martin Lanero (Coordinatrice Départementale Erasmus pour le Département Economique, en charge du suivi pédagogique des programmes de mobilité) réunissent tous les candidats à une mobilité académique pour un briefing général à la fois administratif et pédagogique. Une charte de respect des consignes exposées est signée par chaque candidat ; <b>il s'engage à respecter toutes les consignes sous peine de se voir écarté du projet de mobilité en cours.</b></p>	
Confection du Learning Agreement A partir du mois de mars	<p>Anne-Marie Martin Lanero prend contact par courriel avec chaque étudiant candidat sélectionné pour envoi de la grille de convergence de l'Université assignée.            A charge de l'étudiant de <b>vérifier sur le site du partenaire l'organisation des cours retenus dans les convergences et de rédiger son learning agreement en apposant en regard de chaque cours le code correspondant à chaque cours de l'Université partenaire (le code est disponible sur le site web de l'Université étrangère, programme du Bac Tourisme).</b>            Pour toute question pédagogique, l'étudiant prend contact par courriel avec Anne-Marie Martin Lanero.</p>	

		 <p>3<sup>e</sup> BLOC, disposition particulière concernant la nouvelle grille de formation en Management du Tourisme :  <b>Dès la première réunion de briefing du mois de mars, l'étudiant doit choisir deux unités d'enseignement parmi quatre proposées dans la nouvelle grille. Ce choix d'option déterminera les cours à choisir dans l'université d'accueil, conformément à la grille de convergences d'Anne-Marie MARTÍN LANERO.</b>  <u>Une unité d'enseignement à choisir parmi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tour operating et agences de voyages (Logiciels spécifiques des agences de voyages – droit et assurances voyage – statuts juridiques des entreprises) – 4 ects</li> <li>- Entrepreneuriat (création d'entreprise – aspects légaux, Business plan – aspects financiers, Business plan – aspects Marketing) – 4 ects</li> </ul> <p><u>Une unité d'enseignement à choisir parmi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques d'encadrement de groupes (animation socioculturelle – Gestion des risques et accidents) – 3 ects</li> <li>- Communication touristique (pratique de la communication digitale – anthropologie du tourisme) – 3 ects</li> </ul>
Signature par Anne-Marie Martin Lanero du Learning Agreement	Une semaine avant le Blocus, une seconde réunion permet à chaque candidat de faire approuver son Learning agreement par Anne-Marie Martin Lanero. Le Learning Agreement est alors encodé par l'étudiant (partie A de la Mobilité) sur myhech, est validé par l'étudiant, ensuite par Anne-Marie Martin Lanero et le Coordinateur externe de l'Université étrangère. Le LA doit être validé par les trois parties au plus tard pour le 15 juin de l'année en cours.	
Niveau en langue cible de l'étudiant	Un test de langue en ligne (OLS, Online Linguistic Support) doit obligatoirement être passé fin juin au plus tard pour la langue d'enseignement de l'université choisie. Le BRI octroie ensuite une licence OLS qui permet à l'étudiant de poursuivre son apprentissage. Le test en ligne sera enfin présenté au retour de mobilité. Des professeurs de langues étrangères de la HECH sont amenés à notifier le niveau de connaissance d'une voire de plusieurs langues de l'étudiant en se référant au CER (cadre européen de référence) – condition d'admission chez plusieurs partenaires (niveaux A2 B1 souvent requis). L'étudiant fait la demande par courriel à Anne-Marie Martín Lanero du formulaire de niveau de langue suivant le Cadre Européen de Référence.	

Préparation linguistique de l'étudiant	Une année avant le départ, la formation linguistique de l'étudiant peut faire l'objet d'un remboursement à concurrence de 100 € par notre BRI (dans le cas où l'étudiant opte pour une destination dont il ne maîtrise pas la langue, notamment lorsque le cours de langue ne figure pas dans son programme HECH).	
Principes de choix de cours : une année en Mobilité académique est considérée comme globalement équivalente au bloc 2 ou bloc 3 HECH	<p>Méthodologie appliquée par Anne-Marie Martin Lanero dans l'établissement des convergences entre les grilles HECH et celles des partenaires :</p> <p>Comparer les intitulés HECH-Partenaire et choisir les cours les plus apparentés à ceux de l'Institution d'origine.</p> <p>Panacher le moins possible sur divers niveaux du cursus étranger pour éviter l'écueil d'incompatibilités d'horaires.</p> <p>Respecter le choix de langues étrangères au programme HECH.</p> <p>Inclure obligatoirement un cours de la langue du pays d'accueil (si suivi dans une Institution connexe à l'Université, possibilité de remboursement des frais de cours par notre BRI à concurrence de 100 €, si cette aide n'a pas été sollicitée antérieurement pour une préparation linguistique à l'échange).</p> <p>Compte tenu de la disparité des montants des crédits ECTS entre la HECH et les partenaires, veiller à équilibrer le programme d'études suivant les axes principaux (linguistique, économique, spécialité, TIC...).</p> <p>Eviter les cours de droit hors européen/international et de comptabilité (disciplines au contenu marqué nationalement).</p> <p>Si le stage est accessible aux étudiants étrangers, l'inclure dans le programme d'études. Nous vérifions lors de toute nouvelle convention bilatérale qu'un professeur de l'Institution d'accueil pourvoira à l'évaluation du stage de l'étudiant de la HECH en échange académique.</p>	
Le TFE est accessible		Si le Travail de Fin d'études est accessible aux étudiants étrangers, l'inclure dans le programme d'études du Bloc 3.
Le stage est inaccessible aux étudiants en Mobilité	Si le stage est inaccessible pour une raison de panachage de cours sur plusieurs niveaux d'études, l'étudiant de la section Tourisme peut réaliser un stage l'été qui précède la Mobilité d'une année complète, mais il sait qu'il ne pourra pas valoriser les ECTS dévolus à cette discipline en raison de l'obligation de partir en Mobilité avec un contrat de 60 crédits pour une année complète. Cette expérience professionnelle est mentionnée sur le supplément au diplôme de l'étudiant.	
		<b>En cas de départ en 3<sup>e</sup> Bloc, année complète</b> , une alternative permet à l'étudiant de réaliser son stage avant son départ ou après son retour en/de mobilité, 11 semaines en Europe, 13 semaines hors Europe, et de faire créditer ce stage (12 ects) pour un départ en mobilité (année complète) avec <b>48 ects</b> au programme. Cette alternative est inenvisageable lorsque l'université d'accueil procède précocement à sa rentrée académique (avant le 5 septembre).
	<b>En cas de départ au quadrimestre II, 2<sup>e</sup> Bloc, l'étudiant peut effectuer le stage de deuxième Bloc (4 semaines) -4 ects- l'été qui précède la mobilité.</b> Ces 4 ects seront déduits de son contrat d'études au	

	quadrimestre II, qui ne comptera plus que <b>27 ects</b> en mobilité.	
Le TFE est inaccessible aux étudiants en Mobilité		Si le Travail de Fin d'Études est inaccessible aux étudiants étrangers, l'étudiant prévoit de réaliser un travail en autonomie pour un cours de son programme, dont il remet le titre à <a href="mailto:sarah.francois@hech.be">sarah.francois@hech.be</a> pour fin avril de l'année de mobilité, et une copie au secrétariat de la Section Tourisme dès son retour de Mobilité. Ce travail en autonomie doit comporter une partie théorique et une autre pratique de travail sur le terrain, d'un minimum de 30 pages dans la langue cible de l'Université d'accueil, en anglais ou en français (dans le respect de l'accord pris avec le professeur encadrant). L'évaluation de ce travail entrera dans la note globale du cours pour lequel l'étudiant effectuera son travail de recherche. Le titre figure sur le supplément au diplôme. L'étudiant peut s'inspirer des consignes de TFE version heCh pour présenter les modalités du travail écrit en autonomie à concevoir en accord avec le titulaire choisi d'un cours suivi dans l'université d'accueil ; le lien précisant les modalités du travail écrit, version TFE heCh, est le suivant : <a href="http://progscours.hech.be/cocoon/cours/TOUR0040-1.html">http://progscours.hech.be/cocoon/cours/TOUR0040-1.html</a> .
Ce qu'implique une Mobilité d'un quadrimestre (29 (Q1) ou 31 (Q2) ECTS) en Bloc 2	<p><b>En cas de départ en Bloc II, quadrimestre I</b>, le learning agreement comptabilisera en mobilité un total de <b>29 ects</b>. L'étudiant en retour de mobilité reprend les unités d'enseignement du Bloc 2 heCh, quadrimestre 2, qui compteront <b>31 ects</b>.</p> <p>Entreront dans le programme heCh du deuxième quadrimestre les unités annuelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Français du Tourisme (1 ects)</li> <li>● Anglais (2 ects)</li> <li>● En deuxième langue étrangère (2 ects)</li> <li>● En troisième langue étrangère (2 ects)</li> <li>● Projets, rencontres professionnelles et MICE (4 ects)</li> </ul> <p><b>En cas de départ en Bloc II, quadrimestre II</b>, l'étudiant doit veiller à présenter un examen certificatif dans les Unités d'enseignement suivantes (en janvier qui précède la mobilité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Français du Tourisme (1 ects)</li> <li>● Anglais (3 ects)</li> <li>● En deuxième langue étrangère (3 ects)</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En troisième langue étrangère (3 ects)</li> </ul>  <p>Les 4 ects de l'unité d'enseignement annuelle « <b>Projet : rencontres professionnelles et MICE</b> » seront <b>comptabilisés en mobilité via le learning agreement, qui comptera par conséquent 31 ects au total du Bloc II, quadrimestre II, et 29 ects, quadrimestre I, Bloc II, programme heCh.</b></p>
Ce qu'implique une Mobilité d'un quadrimestre (32 ECTS) en Bloc 3	<p><b>En cas de départ au quadrimestre I du Bloc 3</b>, le learning agreement en mobilité comptabilisera un total de <b>32 ects</b>, en ce comprise l'Unité d'enseignement annuelle « Production de services touristiques – Projet (Pricing et distribution et Projet) », 5 ects.</p> <p>L'étudiant en retour de mobilité reprend les unités d'enseignement du Bloc 3, quadrimestre II, qui compteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Travail de fin d'études (16 ects),</li> <li>• le stage en milieu professionnel (12 ects)</li> </ul> <p> Total quadrimestre 2, Bloc 3 : <b>28 ects.</b></p>
Conditions de modification de programme par l'étudiant avec l'accord des deux Institutions partenaires	En cas de conflit d'horaire constaté sur place ou d'inadéquation d'une discipline par rapport à la formation de l'étudiant en Tourisme, et sur la base d'un commentaire précis de l'étudiant justifiant toute demande de changement, les modifications pour les cours du 1 <sup>er</sup> semestre et/ou annuels sont admises jusqu'au 15 octobre ; celles du second semestre doivent être notifiées avant le 15/2.
Délibérations au retour d'une Mobilité	Compte tenu de la disparité des calendriers académiques au sein des Institutions partenaires de la heCh, les étudiants en mobilité académique « en session 1 ouverte » sont délibérés pour le compte de la première session au plus tard le jour de la délibération des secondes sessions heCh ou, si cela est possible, en séance de délibération exceptionnelle fin août, sur la base du relevé de notes (« Transcript of records ») envoyé par l'institution d'accueil ; les notes obtenues font l'objet d'une conversion selon le système ECTS (disponible sur le site internet de la heCh, onglet « relations internationales »).
En cas d'échec(s) en session 1	Les échecs essayés <b>au terme de la session 1</b> dans l'Université d'accueil sont à représenter impérativement lors de la session 2 <b>dans l'Université d'accueil</b> suivant les horaires et modalités prévus par cette dernière.
En cas d'échec(s) en retour de mobilité	Les échecs essayés <b>au terme de la seconde session d'examens</b> passée dans l'Université d'accueil doivent être représentés <b>au sein de la HECH :</b>

	<p>Sous la forme des épreuves prévues dans le Bloc 2 ou le Bloc 3 dans le respect des UE les plus apparentées aux échecs essayés en mobilité, 2<sup>e</sup> Bloc ou 3<sup>e</sup> Bloc, sous réserve d'approbation du programme par les membres de la CAVP.</p>
<p>Les possibilités de bourse à la HECH - étudiant</p>	<p><b>SMS</b> (student mobility for study), en Europe. Avoir réussi 60 ects et séjourner de deux à douze mois à l'étranger.</p> <p><b>SMP</b> (student mobility for placement), stage en Europe. Stage d'une durée minimale de 9 semaines et maximale de 12 mois. Le stage doit être réalisé au sein d'une même entreprise.</p> <p><b>FAME</b> (Fonds d'aide à la mobilité) : pour étudier ou réaliser un stage hors Europe. Durée de 13 semaines minimum et mêmes conditions que pour un SMS ou SMP.</p> <p>Erasmus Belgica : pour étudier ou effectuer un stage en Belgique. Mêmes conditions que pour SMS ou SMP.</p>
<p>Les possibilités de bourse à la HECH – Personnel HECH</p>	<p>Staff mobility for Teaching Assignments (<b>STA</b>) : pour enseigner ou se former à l'étranger. Entre 5 jours et 6 semaines, minimum 8H d'activités d'enseignement.</p> <p>Staff mobility for teaching training (<b>STT</b>) pour participer à des cours de langues, conférences, séminaires, workshops... Cela contribue au perfectionnement professionnel du membre du personnel.</p>